



# PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

---

## Table des matières

Cadre réglementaire .....	2
1) Le budget principal .....	2
A) La section de fonctionnement .....	2
1. Les recettes de fonctionnement .....	2
2. Les dépenses de fonctionnement .....	5
B) La section d'investissement .....	8
1. Les recettes d'investissement .....	8
2. Les dépenses d'investissement .....	9
2) Les budgets annexes .....	11
Le budget « Extension Nord » .....	11
Le budget annexe « Gestion du Site » .....	11
Le budget annexe « Aérodrome » .....	12
3) Annexes .....	14



# PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le  
ID : 033-243301264-20240404-2024\_029-DE

S<sup>2</sup>LOW

Mise à jour : 31/03/24

## Cadre réglementaire

En application des dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note est établie en application de cette disposition, codifiée à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 1) Le budget principal

Les résultats de l'exercice pour 2023 :

Section	CFU 2023 (hors écritures d'ordre)	
	Recettes réelles	Dépenses réelles
Fonctionnement	27 646 287	24 433 907
Investissement	2 751 011	6 104 986*
Épargne brute	3 212 380	
Ratio de désendettement	0,59	

\*Dépenses réelles d'investissement avec l'avance remboursable au budget annexe Extension Nord pour un montant total de 2 204 005 euros. Avec cette dépense d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 6 104 986 euros.

Le projet de budget primitif pour 2024

Section	Budget primitif 2024	
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	34 182 367,67	34 182 367,67
Investissement	13 144 788,59	13 144 788,59

### A) La section de fonctionnement

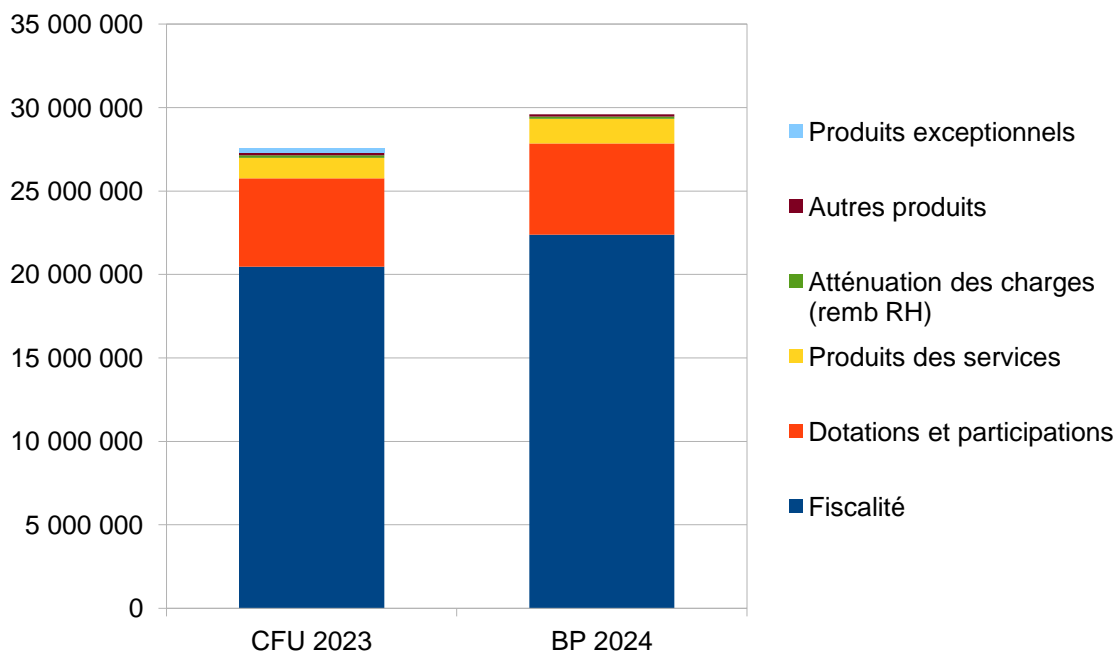
#### 1. Les recettes de fonctionnement



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

En 2023, les recettes de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique grâce à la dynamique des recettes fiscales. Les autres recettes ont également augmenté favorablement, en particulier un montant supérieur aux estimations a été perçu de la CAF pour la politique petite enfance.

	CFU 2023	BP 2024
Fiscalité	20 474 085	22 380 567
Dotations et participations	5 329 128	5 471 462
Produits des services	1 237 238	1 466 105
Atténuation des charges (remb RH)	157 915	148 000
Autres produits	163 596	119 825
Provisions	6 525	6 000
Produits exceptionnels	277 802	0
Total	27 646 287	29 591 959



### 1.1 Les recettes fiscales



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

La fiscalité représente plus de 74% des recettes réelles de fonctionnement en 2023. Elle est la principale ressource et le principal levier financier de la collectivité.

Pour construire le budget 2024, des montants estimatifs ont été proposés au regard des informations disponibles :

- Revalorisation de 3,8% des bases fiscales
- Poursuite de la dynamique des bases physiques en 2024
- Premier paiement de l'URSSAF reçu en février 2024 pour le versement mobilité

Pour le produit des taxes ci-après, les données de l'état 1259 transmis par les services de l'Etat le 19 mars ont été intégrées :

	CFU 2023	BP 2024
TH	210 000	219 716
TVA	5 637 132	8 655 083
TVA bis	2 661 877	0,00
TFB	989 990	1 025 380
TFNB	68 991	71 919
CFE	2 628 884	2 799 185
Régularisations TEOM	5 828	0,00
Régularisations	41 683	40 000
TATFNB	87 013	90 712
CVAE		
IFER	903 846	926 449
TASCOM	573 906	573 347
TEOM	6 486 329	6 778 030
Taxe de séjour	178 606	260 000
Versement mobilités		940 745
<b>Total fiscalité</b>	<b>20 474 085</b>	<b>22 380 567</b>

### 1.2 Les dotations et les subventions

Les dotations et les subventions représentent 19% des recettes réelles de fonctionnement en 2023. Ces recettes sont en augmentation par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par une revalorisation des subventions de la CAF pour le service petite enfance et la perception de nouvelles subventions pour les projets portés par la CCM.

Pour le budget primitif de 2024, il est prévu que ces recettes vont encore légèrement augmenter, en particulier les subventions de la CAF et des partenaires financiers pour le soutien aux projets de la CCM comme le montre le tableau suivant :



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

		CFU 2023	BP 2024
Dotations Etat	DGF	1 315 067	1 315 168
	Compensations fiscales	883 128	881 415
Subventions	Subventions CAF petite enfance	1 796 382	1 842 623
	Participation des éco organismes	855 962	809 631
	Autres subventions	426 889	622 625
<b>TOTAL</b>		<b>5 277 428</b>	<b>5 471 462</b>

### 1.3 Les recettes usagers

Les recettes des usagers représentent un peu plus de 4% des recettes réelles de fonctionnement en 2023. Ces recettes ont diminué en 2023 à cause d'un décalage dans l'encaissement des recettes liées à la revente de matériaux notamment ainsi qu'à la baisse importante du prix de revente des matériaux.

Les catégories de recettes usagers sont les suivantes :

- La participation des familles pour l'accueil des jeunes enfants en crèches
- La revente des matériaux issus du tri sélectif des sacs jaunes
- Les loyers des entreprises hébergées au sein du Centre de ressources et d'Eurekapole
- La revente des matériaux des déchèteries
- Les ventes de cartes professionnelles pour l'accès aux déchèteries
- Les activités du fablab et de l'espace de coworking
- Les participations des familles au transport scolaire
- La vente des composteurs et des lombricomposteurs

Pour 2024, il est prévu que les recettes usagers augmentent par rapport à 2023 parce que la CCM va percevoir une recette exceptionnelle pour la compensation des frais de résiliation d'un bail emphytéotique au profit de l'entreprise Merck et que les recettes de revente des matériaux de 2023 seront perçues en 2024. A noter, il ne devrait plus y avoir de recettes liées à la vente de composteurs individuels parce qu'ils seront mis à disposition gratuitement de tous les foyers à compter de la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

### 2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de façon significative en 2023 par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par le contexte économique d'augmentation des coûts, des évolutions réglementaires en matière de gestion des ressources humaines.

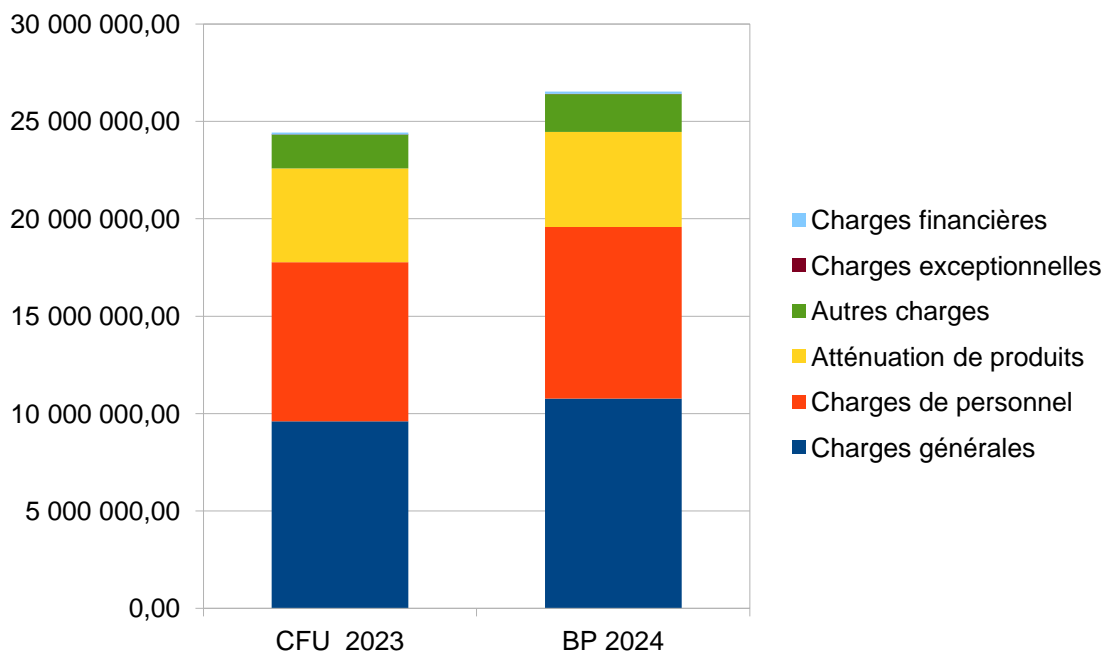


## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

Pour 2024, cette augmentation va se poursuivre notamment du fait de nouvelles dépenses exceptionnelles : la location de modulaires pour le relogement des agents et des entreprises pendant les travaux de réhabilitation du Centre de ressources ou encore le déploiement la compétence mobilité avec la mise en place d'une ligne de transport en commun.

Le détail pour les dépenses de fonctionnement est le suivant :

	CFU 2023	BP 2024
Charges générales	9 596 764,72	10 770 446
Charges de personnel	8 179 216,15	8 810 860
Atténuation de produits	4 815 794,18	4 876 453
Autres charges	1 735 490,56	1 937 609
Charges exceptionnelles	4 848,87	15 050
Charges financières	93 820,86	117 034
Provisions	7 972	78 745
<b>Total</b>	<b>24 433 907</b>	<b>26 606 198</b>



### 2.1 Les charges générales

Les dépenses de charges générales augmentent en 2023, en particulier les dépenses liées à la gestion des déchets. Il s'agit du principal poste de dépenses. Il représente 39% des dépenses réelles de fonctionnement.

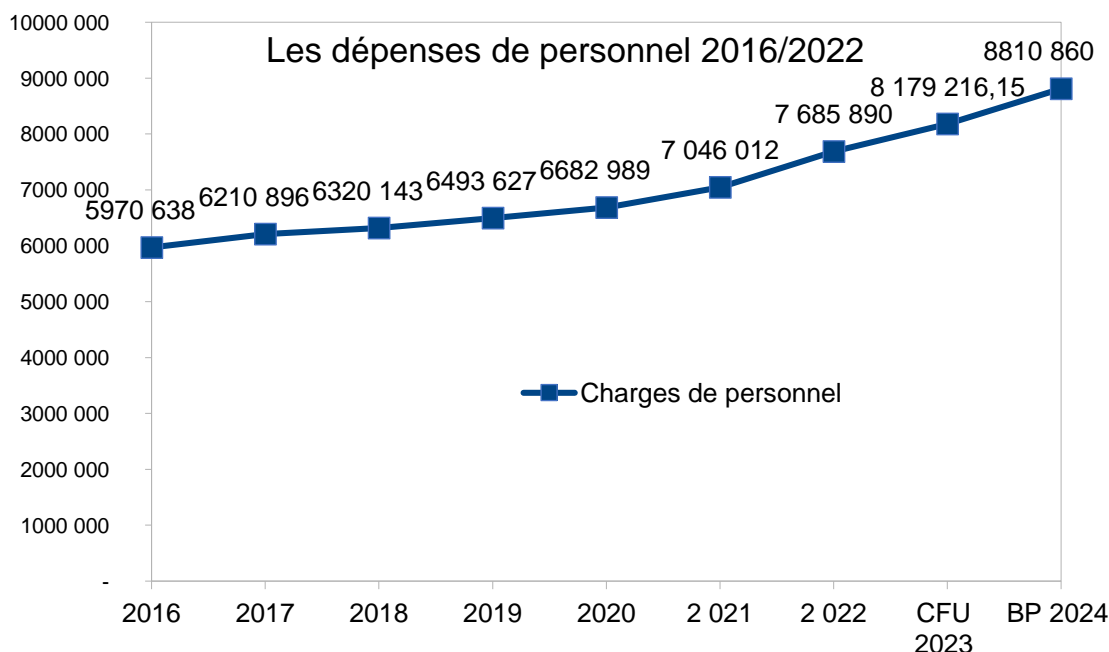


## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

En 2024, ces dépenses vont continuer d'augmenter. Les dépenses liées à la gestion des déchets vont augmenter de plus de 7% à cause de l'augmentation des coûts de traitement des déchets dans les déchèteries et les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères. Le coût de location des modulaires en 2024, la mise en place d'une nouvelle ligne de transport régulier entre la gare de Saint-Médard d'Eyrans et la Technopole et la révision de certains prix de marchés (maintenance technique, restauration dans les crèches, transport scolaire) généreront également des dépenses supplémentaires.

### 2.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel continuent leur progression en 2023. Cette augmentation s'explique à la fois par l'augmentation des effectifs mais surtout par les évolutions législatives en matière de rémunération.



En 2023, les dépenses de personnel représentent 33,5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2024, il est proposé au budget primitif une augmentation qui tient compte de l'évolution des effectifs avec des recrutements prévus (à titre d'exemple : recrutement de saisonnier pour la distribution des composteurs) et des évolutions mécaniques de la rémunération (GVT, relèvement du SMIC, augmentation de 5 points supplémentaires tous les agents, la prime pour le pouvoir d'achat).



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

---

### *2.3 Les atténuations de produit*

Les dépenses de ce chapitre comprennent les attributions versées aux communes pour un montant de 4 181 220 euros, le reversement de la taxe de séjour et les dépenses au fonds de péréquation (FNGIR).

En 2023, ces dépenses représentent 20% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2024, il a été inscrit au budget primitif d'inscrire un montant légèrement supérieur pour tenir compte de l'augmentation du reversement de taxe de séjour.

### *2.4 Les autres charges*

Ces dépenses correspondent aux subventions et participations financières de la collectivité à des organismes extérieurs. En 2023, ces dépenses représentent un peu plus de 7% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation en 2023 du fait des revalorisations de certaines participations.

En 2024, les dépenses de ce chapitre vont continuer d'augmenter en raison de la revalorisation de certaines subventions.

Concernant les indemnités des élus, elles doivent rester stables mais elles intègrent également l'augmentation du point d'indice.

### *2.5 Les intérêts des emprunts*

Ces dépenses sont en baisse en raison du remboursement des emprunts. En 2023, la CCM a dépensé 88 416 euros.

Pour 2024, ces dépenses vont baisser fortement en raison du remboursement anticipé de plusieurs emprunts.

## B) La section d'investissement

### 1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées :





## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

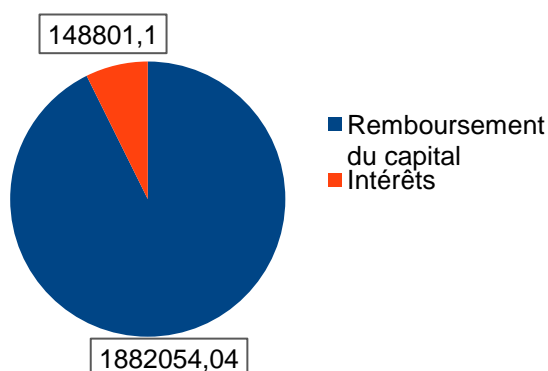
- Des **subventions d'investissement** : en 2023, ces recettes ont été de 133 270 euros. Pour 2024, des demandes de subventions ont été déposées pour un montant total de 568 000 euros de recettes pour financer les projets d'investissement.
- Le **FCTVA** : en 2023, la CCM a perçu 135 383 euros de FCTVA. Il est estimé et inscrit au budget primitif pour 2024, une recette de 350 000 euros qui correspond à une évaluation prudente.
- Les **excédents** : en 2023, l'épargne brute est de 3 212 380 euros. Elle est en augmentation par rapport à 2022 et permettra de venir financer les projets d'investissement.

### 2. Les dépenses d'investissement

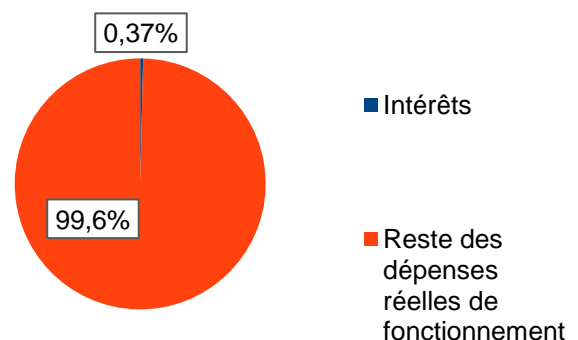
#### 2.1 Le remboursement d'emprunt

En 2023, la CCM aura remboursé 511 368 euros et remboursé deux emprunts intégralement de façon anticipée à hauteur de 674 485 euros.

Répartition de nos charges  
relatives aux emprunts



Poids des intérêts dans les  
dépenses réelles de  
fonctionnement



Pour 2024, le budget primitif intègre le remboursement anticipé d'un nouvel emprunt pour un montant de 240 000 euros.

#### 2.2 Les dépenses d'équipement



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le  
ID : 033-243301264-20240404-2024\_029-DE

S<sup>2</sup>LOW

Mise à jour : 31/03/24

BP 2023	CFU 2023	RAR 2023	BP 2024
4 544 357	2 712 518	3 982 345	7 213 417

En 2023, la CCM a dépensé 2 712 518 euros en investissement. Ces dépenses comprennent des travaux et des acquisitions de matériels dans les crèches, les dépenses pour la GEMAPI, le renouvellement de l'éclairage public, fonds de concours pour les cheminements doux et les travaux de voirie.

Pour 2024, un montant de 7 213 417 euros a été inscrit au budget primitif. Ces crédits permettront de financer les projets d'investissements suivants :

- Fonds de concours pour les bâtiments commerciaux et pour les bâtiments à vocation médicale ou médico-sociale
- Aire d'accueil et terrains familiaux pour les gens du voyage
- Acquisition de matériel mutualisé
- Projet Le 2
- Logements étudiants – Tiny House
- Travaux dans les crèches et extension de la crèche de Castres Gironde
- Travaux de voirie
- Révision du SDIC et fonds de concours pour les cheminements doux
- Covoiturage spontané
- Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (IRVE)
- Projet Parasol
- Réhabilitation du Centre de ressources
- Création d'une troisième déchèterie et d'une matériauthèque sur la commune de Cabanac et Villagrains
- Le Système d'endiguement et les travaux sur les digues et les ouvrages hydrauliques
- La prévention des inondations
- Projet d'étude sur le bocage
- Vidéo surveillance dans les déchèteries et la Technopole



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

### 2) Les budgets annexes

#### Le budget « Extension Nord »

Le budget annexe Extension Nord de la Technopole est dédié à l'aménagement et la revente des terrains par la CCM à des entreprises. Ce budget retrace l'ensemble des dépenses relatifs à l'aménagement des terrains et des recettes liées à leur revente. Il s'agit d'un budget de stock.

Section	CFU 2023	
	Recettes réelles	Dépenses réelles
Fonctionnement	303 310	364 817
Investissement	2 204 005	0

En 2023, des mouvements budgétaires spécifiques ont été réalisés, notamment pour la vente de terrain (achat au budget principal et commercialisation). Les autres dépenses sont celles des frais de maîtrise d'œuvre pour les études techniques d'aménagement de la seconde phase.

Section	Budget primitif 2024	
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	763 260	565 374,81
Investissement	2 204 004,51	565 374,81

Pour 2024, une vente de terrain est prévue à l'entreprise Merck pour construire leur parking. Les études environnementales seront également inscrites pour pouvoir préparer le dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

#### Le budget annexe « Gestion du Site »

Le budget annexe Gestion du site retrace tous les mouvements financiers entre les entreprises propriétaires de la Technopole et la CCM. Des quotes-parts de charges sont facturées aux entreprises propriétaires en contrepartie de prestations assurées par la CCM en tant que gestionnaire du site telles que : entretien des voiries et des cheminements, fonctionnement des retenues d'eau, du traitement des eaux usées avec le lagunage, de l'éclairage public des voies, l'entretien des espaces verts et de la signalétique, la collecte des ordures ménagères ou encore le gardiennage du site, etc.



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

Section	CFU 2023	
	Recettes réelles	Dépenses réelles
Fonctionnement	1 495 028	153 631
Investissement	59 894	50 999

En 2023, la CCM a dépensé un peu plus de 150 000 euros en fonctionnement et un peu plus de 22 000 euros d'investissement. Les recettes sont composées des quotes-parts de charges des entreprises et représentent environ 400 000 euros.

Section	Budget primitif 2024	
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 461 924,98	1 461 924,98
Investissement	1 628 744,60	1 628 744,60

Pour 2024, la principale nouvelle dépense sera la construction d'un giratoire à l'entrée de la zone d'activité de la Technopole pour un montant de travaux estimé à 440 000 euros.

Le périmètre des autres dépenses reste inchangé.

Concernant les recettes, elles sont également identiques à celles de 2023. Des demandes de subvention a été faite pour la réalisation du giratoire auprès de l'Etat et du Département.

### [Le budget annexe « Aérodrome »](#)

Le budget annexe de l'aérodrome retrace les mouvements financiers liés à la gestion de l'aérodrome de Bordeaux Léognan Saucats. La CCM est chargée de l'entretien de l'aérodrome, elle perçoit en échange des recettes de l'État ainsi que des recettes usagers des utilisateurs de l'aérodrome.

Section	CFU 2023	
	Recettes réelles	Dépenses réelles
Exploitation	364 227	111 382
Investissement	10 753	82 633

En 2023, en plus des dépenses courantes d'entretien et de fonctionnement de l'aérodrome (location de matériels, entretien des espaces verts, maintenance technique des bâtiments, nettoyage), la CCM a mené une étude juridique, technique, financière et économique sur le devenir de l'aérodrome.



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

Les recettes sont inchangées par rapport à 2022. Elles sont composées d'une subvention de l'Etat de 100 004 euros annuels et des redevances des occupants.

Section	Budget primitif 2024	
	Recettes	Dépenses
Exploitation	323 521,87	323 521,87
Investissement	293 878,22	293 878,22

Pour 2024, il est inscrit un montant de dépenses supérieur à 2023 pour tenir compte du rendu des rapports qui impliquent la réalisation de certains travaux de conformité. Des réparations doivent également être réalisées sur le tracteur pour maintenir son bon état de fonctionnement.



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

### 3) Annexes

#### A) Données synthétiques sur la situation financière

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	533.27
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	565.08
3	Dépenses d'équipement brut / population	23.99
4	Encours de dette / population (2) (3)	39.93
5	DGF / population	108.91
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	33.06
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94.37
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4.25
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	7.07
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.63

#### B) Liste des subventions versées en 2023

	Dépenses 2023
<b>Culture</b>	
Marque page	5 500,00 €
<b>Développement économique</b>	
Club des entreprises	22 230,00 €
<b>Environnement</b>	
AAPPMA Pêcheurs de l'Eau Bourde	1 000,00 €
Reserve géologique de Saucats	25 000,00 €
<b>Finance</b>	
Fondation Jacqueline de Chabannes	21 750,00 €
Office de Tourisme de Martillac	135 000,00 €
Route des Vins	19 500,00 €
<b>Innovation</b>	
UNITEC	24 000,00 €
<b>Jeunesse</b>	
Association des jeux de la culture	29 610,00 €
<b>Vie locale</b>	
ACPG - CATM	600,00 €
Comité de soutien du mémorial de la ferme de Richemont	1 000,00 €
Des livres à bord	2 500,00 €
Du Grain dans la cabane	1 750,00 €
Histoire et mémoire des graves	1 628,00 €
Jazz and Blues	5 000,00 €
La BIC des Graves	9 500,00 €



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

La Brède Football club	6 500,00 €
Le Cercle des amis Montesquieu	1 000,00 €
Les ailes du sourire	600,00 €
Opération Lumière	2 500,00 €
Scènes buissonnières	8 500,00 €
Union sportive Saucataise	750,00 €
<b>Solidarité</b>	
ADELE	67 950,00 €
Entraide Montesquieu	500,00 €
GALA	1 750,00 €
L' Étape	1 500,00 €
Les restaurants du Cœur	7 300,00 €
Mission Locale	68 001,00 €
MSP Bagatelle Point écoute jeunes	1 800,00 €
<b>Technique</b>	
SDIS	665 292,76 €
<b>Total général</b>	<b>1 139 511,76</b>

### C) La gestion de la dette

Le tableau d'amortissement des emprunts en cours est le suivant :

	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>
2024	326 617,20	35 652,87
2025	311 887,84	29 812,41
2026	239 789,23	24 186,26
2027	217 827,57	19 205,60
2028	177 295,27	14 163,53
2029	178 441,67	10 772,12
2030	142 136,22	7 521,01
2031	130 880,94	4 973,48
2032	132 178,10	2 436,32
2033	25 000,00	77,50
<b>TOTAL</b>	<b>1 882 054,04</b>	<b>148 801,10</b>



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU ET DU BUDGET

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette est de 1 882 054 d'euros avec 5 contrats en cours :

N° de dossier	Libellé	Prêteur	Index	Marge	Encours	K initial	Date de début	Date de fin
MON502165EUR/0502343/001	emprunt 2014 generique		FIXE 2.01 %	0,0000	300 000,00	750 000,00	26/01/2015	01/02/2030
MIN266723	CRECHE LEOGNAN		FIXE 4.2 %	0,0000	247 045,93	488 421,28	01/01/2010	01/04/2032
213300809	CRECHE CADAUJAC		TAUX STRUCTURES	0,0000	155 008,11	511 000,00	31/12/2009	01/07/2027
MON518220EUR	Financement des investissements 2017		FIXE 1.24 %	0,0000	900 000,00	1 500 000,00	15/12/2017	01/02/2033
NE01123983	CMSO 1.000.000 déc 2015 PAPA PORE		FIXE 1.02 %	0,0000	225 000,00	1 000 000,00	11/03/2016	28/02/2026

### D) La Délégation de Service Public

Il existe une seule délégation de service public au sein de la CCM dont le cadre juridique est déterminé par la délibération n°2017/63 du 11 avril 2017. Elle porte sur la gestion de l'aérodrome. Elle a été délivrée au CABLS et arrive à échéance le 31 décembre 2025.